



2015-01-01

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PHILIBERT**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Philibert, tenue à l'hôtel de ville de Saint-Philibert, ce **5 janvier 2015** à 19 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège # 1 Mme Geneviève Dallaire Siège # 2 M. Pascal Lessard Siège  
# 3 M. Jean-Marie Dionne Siège # 4 Mme Marie-Jeanne Ouellet Siège  
# 5 M. Rémi Loignon Siège # 6 M. François Morin

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jean-Guy Plante.

Mme Chantale Gareau, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la session ouverte.

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Jean-Marie Dionne et résolu à l'unanimité de déclarer la séance ouverte.

Adoptée unanimement

2015-01-02

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**1 - OUVERTURE DE LA SESSION**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**3.1 - Séance ordinaire du 1er décembre 2014**

**3.2 - Séance extraordinaire- adoption du budget**

**4 - VOIRIE- Fin de probation et offre d'emploi**

**4.1 - Rapport de l'employé de voirie**

**5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

**6 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE**

**6.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la Régie Intermunicipale**

**7 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS**

**7.1 - Réseau de distribution de l'eau potable**

- 7.2 - Taxe d'accise: mise à jour du plan d'intervention du réseau d'aqueduc
- 8 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE**
  - 8.1 - Rapport mensuel d'activités du mois courant
- 9 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**
  - 9.1 - Plan de développement de la municipalité -- liste des actions 2015
    - 9.1.1 - Infrastructure municipale - Vente du 403 rue Principale - suivi
  - 9.2 - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC
  - 9.3 - Permis de construction
  - 9.4 - Fibre optique
- 10 - FINANCES-GESTION DES SERVICES**
  - 10.1 - Acceptation des dépenses
  - 10.2 - Approbation de la liste des comptes du mois
  - 10.3 - Demande de remboursement des frais de service payés à Desjardins du Plateau des Appalaches
- 11 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**
  - 11.1 - Plan des mesures d'urgence
- 12 - LÉGISLATION**
  - 12.1 - Adoption du règlement # 292 concernant les taux de taxes 2015 et les modalités de perception
  - 12.2 - Comité de travail : harmonisation des règlements municipaux -- reporter la rencontre
- 13 - SUJETS SANS RÉOLUTION**
- 14 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 15 - VARIA**
  - 15.1 - Lettre cercle des fermières
  - 15.2 - Site Web -- nouvelle section à vendre à louer
- 16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par monsieur Jean Marie Dionne et accepté à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

### **3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**2015-01-03**

#### **3.1 - Séance ordinaire du 1er décembre 2014**

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le lundi 1er décembre dernier, a été remises à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente session afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

En conséquence,

Il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er décembre 2014, tel qu'il apparait au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée unanimement

**2015-01-04**

#### **3.2 - Séance extraordinaire- adoption du budget**

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le lundi 15 décembre dernier, a été remises à tous les membres du

conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente session afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

En conséquence,

Il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2014, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée unanimement

**2015-01-05**

#### **4 - VOIRIE- Fin de probation et offre d'emploi**

ATTENDU QUE le conseil municipal a décidé de mettre fin à la période de probation du nouvel employé en probation pour le poste d'inspecteur municipal;

ATTENDU QUE le poste d'inspecteur municipal pour la municipalité de Saint-Philibert est toujours à combler;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet et accepté à l'unanimité de terminer la période de probation du nouvel employé et d'afficher à nouveau l'offre d'emploi pour le poste d'inspecteur municipal dans l'Info local et sur le site Internet de la municipalité.

Adoptée unanimement

#### **4.1 - Rapport de l'employé de voirie**

### **5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **6 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE**

#### **6.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la Régie Intermunicipale**

### **7 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS**

#### **7.1 - Réseau de distribution de l'eau potable**

#### **7.2 - Taxe d'accise: mise à jour du plan d'intervention du réseau d'aqueduc**

### **8 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE**

#### **8.1 - Rapport mensuel d'activités du mois courant**

### **9 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

#### **9.1 - Plan de développement de la municipalité -- liste des actions 2015**

Sujet reporté

##### **9.1.1 - Infrastructure municipale - Vente du 403 rue Principale - suivi**

Sujet reporté

## **9.2 - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC**

### **9.3 - Permis de construction**

**2015-01-06**

### **9.4 - Fibre optique**

ATTENDU QUE le programme fédéral *Un Canada Branché* est ouvert jusqu'au 12 janvier 2015 pour déployer du 5 mégabits;

ATTENDU QUE la compagnie TELUS déposera un certains nombre de projets en fonction de leur stratégie de déploiement et que la réponse du gouvernement fédéral est attendu au printemps 2015;

ATTENDU QUE selon les critères du programme, dans un rayon de 20 km de l'agglomération de Saint-Georges, le territoire est considéré comme desservi convenablement. Telus peut déposer un projet en ajoutant un argumentaire supplémentaire et une démonstration technique que ce n'est pas desservi convenablement;

ATTENDU QUE parmi les projets de déploiement de TELUS, la municipalité de Saint-Philibert fait partie de la demande

ATTENDU QUE la municipalité confirme qu'aucun service Internet haute vitesse, téléphonie et câble fiables et stables ne sont disponibles dans notre secteur:

- QC46110706 - Rang Fernand-Bégin
- QC46130705 - Rang Sainte-Marguerite
- QC46160706- Rang Saint-Édouard
- QC46180705- Rue Principale
- QC46160705- Rang Langevin
- QC46110705- 175e rue

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jean-Marie Dionne appuyé par madame Marie-Jeanne Ouellet :

Que l'on envoie une lettre d'appui à TELUS pour leur demande de projet concernant notre secteur,

Que l'on envoie une lettre au député Maxime Bernier afin de solliciter son appui dans cette démarche.

Adoptée unanimement

## **10 - FINANCES-GESTION DES SERVICES**

**2015-01-07**

### **10.1 - Acceptation des dépenses**

Les dépenses du mois sont présentées aux élus, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés, les remises de l'employeur.

En conséquence,

Il est proposé par monsieur François Morin et résolu à l'unanimité;

•QUE les dépenses du mois de janvier 2015 soient acceptées et payées, tels qu'ils apparaissent:

•**Compte à payer**

C1400305 Chèque annulé -  
C1400306 Produits Sanitech: pour produit entretien: \$ 52.78  
C1400307 Telus: pour téléphone: \$ 156.98  
C1400308 Orizon mobile: location paget: \$ 51.74  
C1400309 Municipalité de Saint-Gédéon: vidange: \$ 767.34  
C1400310 Fabrique St-Philibert: publicité feuillet paroissial: \$ 35.00  
C1500001 Dany Jacques: frais de déplacement: \$ 107.64  
C1500002 Geneviève Dallaire: frais de déplacement : \$ 30.50  
C1500003 Chantale Gareau: frais de poste, entretien: \$ 41.23  
C1500004 René Boucher: service de déneigement: \$12 345.91  
C1500005 Clément Paquet: déneigement patinoire: \$ 45.00  
C1500006 Raymond Boucher & Fils: déneigement: \$ 2 360.26  
C1500007 MRC Beauce-Sartigan: quote part : \$ 15 543.67  
C1500008 CIB: soutien téléphonique et modules: \$ 3 123.55  
C1500009 Weblex Design: licence annuelle: \$ 884.97

•**Internet**

**Remise Gouvernementale octobre - novembre - décembre**

Québec \$ 3558.27

Canada \$ 1296.82

**Novembre**

*Société Canadienne des Postes*

CPF1400542 Frais de poste : \$ 4.14

CPF1400543 Frais de poste : \$ 17.63

CPF1400544 Fais de poste: \$ 29.76

CPF1400545 Frais de poste : \$ 2.07

*Hydro Québec*

CPF1400541 Lumières de rues: \$ 166.88

**Décembre**

*Société Canadienne des Postes*

CPF1400571 Frais de poste : \$ 4.14

CPF1400572 Frais de poste : \$ 19.55

*Bureau en gros*

CPF14573 article de bureau: \$ 53.57

*Hydro Québec*

Salle multifonctionnelle: \$ 881.09

Aqueduc: \$ 244.80

Salle Municipale: \$ 292.24

OTJ: \$ 265.29

Lumières de rues: \$161.50

*Telus*

Téléphone: \$156.98

**•Salaires**

P1400167 Fortin, André: 8 X 16: \$ 127.28

P1400168 Poulin, Alain: 42.25 X \$ 16.32: 607.78

P1400169 Lagrange, Gaston: 1.50 X \$ 21.42 + Vacance:\$ 232.77

P1400168 Poulin, Alain: 28 X \$ 16.32 + Vacance: \$ 372.10

P150001 Dion, Pierre: 20 X 27.50 Janvier : \$ 524.90

P150002 Gareau, Chantale: Janvier 2015: \$ 2284.07

P150003 à P150009 Janvier élus (\$ 144.83) maire (\$ 434.47)

P1500010 Jacques, Dany: 22 X 16.45 (prévention)

Adoptée unanimement

**2015-01-08**

**10.2 - Demande de remboursement des frais de service payés à Desjardins du Plateau des Appalaches**

Il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet et accepté à l'unanimité d'autoriser madame Chantale Gareau, secrétaire-trésorier et directrice

générale, à compléter le formulaire fourni par la Caisse populaire du Plateau des Appalaches afin d'obtenir le remboursement des frais de service payés en 2014 par la municipalité.

**2015-01-09            10.3 - Contrat d'engagement et augmentation de salaire des élus et du maire**

ATTENDU QUE le contrat d'engagement de la directrice générale a été mis à jour;

ATTENDU QUE pour l'année 2015 les salaires des élus et du maire augmentent de 2.8%;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet et accepté à l'unanimité d'autoriser le maire à signer le contrat d'engagement de la directrice générale et d'approuver l'augmentation des salaires des élus de 2.8%

**11 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**11.1 - Plan des mesures d'urgence**

**12 - LÉGISLATION**

**2015-01-10            12.1 - Adoption du règlement # 292 concernant les taux de taxes 2015 et les modalités de perception**

**RÈGLEMENT NO 292 DÉCRÉTANT LES TAUX DES TAXES, LES TARIFS DE COMPENSATION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2015 ET LES MODALITÉS DE LEUR**

Le Conseil décrète ce qui suit :

**Section 1 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

1. À moins d'indication contraire, les taxes imposées sur la valeur foncière le sont sur la valeur imposable inscrite pour chacune des unités d'évaluation apparaissant au rôle d'évaluation de la municipalité de Saint-Philibert, en vigueur pour l'année financière 2015.
2. À moins d'indication contraire, les tarifs de compensation sont exigés du propriétaire au nom duquel l'unité d'évaluation est inscrite au rôle d'évaluation.

**Section 2 : TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE**

**3. Taxe générale:** La taxe générale imposée et prélevée est de \$ 0.38 pour chaque cent dollars de biens imposables.

**4. Taxe générale spéciale pour défrayer les coûts de travaux de réfection des chemins municipaux:** La taxe foncière générale spéciale imposée et prélevée est de \$ 0.17 pour chaque cent dollars de biens imposables.

**5. Taxe générale spéciale pour défrayer les coûts de la quote-part annuelle à payer pour les services de la Sûreté du Québec:** La taxe foncière générale spéciale imposée et prélevée est de \$ 0.10 pour chaque cent dollars de biens imposables.

**6. Taxe générale spéciale pour défrayer une partie du budget des loisirs municipaux:** La taxe foncière générale spéciale imposée et prélevée est de \$ 0.06 pour chaque cent dollars de biens imposables.

### **Section 3. TARIFS DE COMPENSATION**

#### **7. Tarif pour la cueillette, le transport, la disposition, la récupération et le recyclage des maitères résiduelles**

Le tarif exigé du propriétaire concerné et prélevé est de \$160.00 par unité de bac équivalant.

Unité de bac équivalant :

Maison unifamiliale, bifamiliale, multifamiliale et institutions :

- 1 unité de base;

Résidence saisonnière 1 (chalet non utilisé comme résidence principale) :

- ½ d'unité;

Résidence saisonnière 2 (chalet utilisé juste 3 mois en été)

- ¼ d'unité

Exploitation agricole enregistrée avec animaux d'élevage

- 1 unité;

Commerces, industries, entreprises diverses :

- 1 unité

#### **8. Tarif pour défrayer 100% du coût de fonctionnement des services d'aqueduc du réseau d'aqueduc municipal**

Le tarif exigé du propriétaire concerné et prélevé est de \$ 600.00 par unité de logement ou commerce. Il est à noter que les abonnés encore concernés par l'article 5 du règlement no 172 ne paieront que \$ 525.00 par unité de logement.

#### **9. Tarif pour un permis annuel de roulotte**

Le tarif exigé du propriétaire concerné est de \$ 35.00 par roulotte par année.

#### **10. Tarif pour une vidange de fosse septique**

Le tarif de base exigé du propriétaire concernée et prélevé est de \$ 171.40 par unité de logement ou commerce. Ce montant est facturé juste aux utilisateurs payeurs et ce seulement, après que ledit service ait

été rendu.

#### **Section 4. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES**

##### **11. Paiement en plusieurs versements**

Lorsque dans un compte le total des taxes et compensations à payer pour l'année financière en cours est égal ou supérieur au montant fixé par règlement du gouvernement en vertu du paragraphe 4o de l'article 263 de la Loi sur la fiscalité municipale, le débiteur aura le choix de le payer en un versement unique ou en deux versements égaux.

Le secrétaire-trésorier est autorisé à fixer les dates d'échéance de chacun des versements en tenant compte des paramètres suivants : la date d'échéance du premier versement ou du versement unique doit être fixée entre le trentième et le trente-cinquième jour de l'envoi du compte de taxes et la date d'échéance du deuxième versement doit être fixée entre le quatre-vingt-dixième et le quatre-vingt-quinzième jour suivant la date d'échéance du premier versement. Les intérêts, au taux établi à l'article 13, s'appliquent à chaque versement à compter de la date d'échéance de ce versement.

##### **12. Chèques retournés pour insuffisance de fonds ou dont le paiement aura été arrêté**

Des frais de 20\$ sont exigés du propriétaire concerné pour tout chèque qui nous sera retourné pour insuffisance de fonds ou dont le paiement aura été arrêté.

##### **13. Taux d'intérêts pour l'année 2015**

Les intérêts, au taux de 10% l'an, s'appliquent pour l'année financière 2015

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet et accepté à l'unanimité l'adoption de ce règlement.

Adoptée unanimement

**2015-01-11**

##### **12.2 - Comité de travail : harmonisation des règlements municipaux -- reporter la rencontre**

##### **13 - SUJETS SANS RÉOLUTION**

##### **14 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

##### **15 - VARIA**

**2015-01-12**

##### **15.1 - Lettre cercle des fermières**

ATTENDU QUE le Cercle des fermières a transmis une lettre au conseil leur demandant l'autorisation d'installer un tricot graffiti sur le terrain devant le bâtiment multifonctionnel;

ATTENDU QUE madame Geneviève Dallaire s'est proposée comme personne ressource pour aider à l'installation du tricot graffiti;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Rémi Loignon et

accepté à l'unanimité d'autoriser le Cercle des fermières de Saint-Philibert d'installer le tricot graffiti devant le bâtiment multifonctionnel.

**2015-01-13 15.2 - Site Web -- nouvelle section à vendre à louer**

**2015-01-14 15.3 - Envoi d'une lettre au Ministère des Transports**

ATTENDU QUE la rue Principale de Saint-philibert est mal entretenue (glacée);

IL EST PROPOSÉ par madame Geneviève Dallaire et adopté à l'unanimité d'envoyer une lettre au MTQ de Beauceville pour les informer de ce manque d'entretien.

**2015-01-15 15.4 - Système de gestion de la climatisation**

IL EST PROPOSÉ par monsieur François Morin et accepté à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à faire changer le système de gestion de la climatisation dans le même ordinateur que le système de gestion du réseau d'aqueduc.

Aoptée unanimement

**2015-01-16 16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet, et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée.

Adoptée unanimement

Fermeture à 20.50 hrs

---

Jean-Guy Plante, maire

---

Chantale Gareau, dir. gén. & sec. trés.

Je, Jean-Guy Plante, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.